

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance extraordinaire du 15 décembre 2016

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil à 19h00, ce quinzième jour du mois de décembre deux mille seize, à laquelle séance sont présents :

Présents :  
Madame Donatha Lajoie, Conseillère  
Monsieur Alexandre Girard, Conseiller  
Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère  
Madame Nicole Boudreault Côté, Conseillère  
Madame Isabelle Vézina, Conseillère  
Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseiller

Absents :

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur la Mairesse Madame Mélissa Girard, il a été adopté ce qui suit :

**MOMENT DE RÉFLEXION, CONSTATION DU QUORUM,  
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2016-12-3372**

Mme Mélissa Girard, mairesse, propose un moment de réflexion et procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE l'ordre du jour et l'avis de convocation soient et qu'ils sont, par la présente, adoptés.

**RÈGLEMENT #228-64 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE  
BUDGET (PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES), LE TAUX DE LA TAXE  
FONCIÈRE AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATION POUR  
LES SERVICES MUNICIPAUX, SOIT : AQUEDUC, ÉGOUT,  
VIDANGE POUR FOSSE SEPTIQUE, ASSAINISSEMENT,  
COLLECTE ET ENFOUISSEMENT DES ORDURES AINSI QUE LA  
VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE  
2017**

**RÉSOLUTION 2016-12-3373**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le règlement #228-64 ayant pour objet d'établir le budget (prévisions budgétaires), le taux de la taxe foncière ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux, soit : aqueduc, égout, vidange pour fosse septique, assainissement, collecte et enfouissement des ordures ainsi que la valorisation des matières résiduelles pour l'année 2017, soit adopté.

**PÉRIODE DE QUESTION ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 2016-12-3374**

Il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 25.

---

Mélissa Girard,  
Mairesse

---

Marcelle Pedneault,  
Directrice générale